

## IV

(Actes adoptés, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom)

**DÉCISION 2010/53/PESC DU CONSEIL****du 30 novembre 2009****relative à la conclusion de l'accord entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 24,

L'accord entre l'Australie et l'Union européenne sur la sécurité des informations classifiées est approuvé au nom de l'Union européenne.

vu la recommandation de la présidence,

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

considérant ce qui suit:

*Article 2*

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à signer l'accord à effet d'engager l'Union européenne.

- (1) Lors de sa session du 9 mars 2009, le Conseil a décidé d'autoriser la présidence, assistée par le secrétaire général/haut représentant (SG/HR) et avec la pleine participation de la Commission, à engager des négociations avec l'Australie, conformément à l'article 24 du traité sur l'Union européenne, afin de conclure un accord sur la sécurité des informations.

*Article 3*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

- (2) Ayant été autorisée à engager ces négociations, la présidence, assistée par le SG/HR, a négocié un accord avec l'Australie sur la sécurité des informations classifiées.

*Article 4*

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

- (3) Il convient d'approuver cet accord,

Fait à Bruxelles, le 30 novembre 2009.

Par le Conseil

La présidente

B. ASK